

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-AE98

présenté par

M. Tavernier, Mme Chatelain, Mme Belluco, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, Mme Laernoès, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Ozenne, M. Iordanoff, Mme Regol, M. Raux, Mme Sandrine Rousseau, M. Roumégas, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Ruffin, Mme Taillé-Polian, Mme Simonnet, Mme Voynet et M. Thierry

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Aide publique au développement »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Aide économique et financière au développement	0	45 000 000
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	45 000 000	0
Solidarité à l'égard des pays en développement	0	0
Restitution des « biens mal acquis »	0	0
Fonds de solidarité pour le développement	0	0
TOTAUX	45 000 000	45 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir la contribution française de 2025 à l'action "Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement", du Programme 365 "Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement". En effet, cette aide s'élevait à 145 millions d'euros en 2025, or elle est réduite à 100 millions d'euros dans ce PLF 2026.

L'aide publique au développement est un outil essentiel de garantie de paix et de stabilité mondiale, mais aussi de lutte contre les conflits et de préservation de nombreux bien communs. C'est nous même que nous mettons en danger en refusant de voir le rôle que joue l'aide au développement aujourd'hui dans le monde.

Alors que la planète est confrontée aux défis climatiques, aux inégalités criantes et aux tensions géopolitiques, l'Agence française pour le développement réussit à construire des solutions concrètes, humaines et responsables. Elle porte l'ambition de construire un avenir plus juste, solidaire et durable. Ses missions sont aussi variées que l'accompagnement scolaire de millions d'enfants à travers le monde, vaccination, formation agricole, aide alimentaire, ou encore l'hébergement d'urgence.

Ainsi, il semble urgent de rétablir des crédits qui vont dans le sens d'un monde plus solidaire et plus solide.

Les règles de recevabilité (imposées par l'article 40 de la Constitution) nous obligent à gager via un transfert de crédits provenant d'un autre programme de la mission. Nous appelons néanmoins le Gouvernement à lever le gage. Cet amendement flèche 145 millions d'euros en AE et en CP vers l'action 01 « Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement » du programme 365 « Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement », en réduisant de 145 millions d'euros en AE et CP l'action 01 « Aide économique et financière multilatérale » du programme 110 « Aide économique et financière au développement ».